



SEADS

Politique de stages résidentiels de formation de formateurs SEADS

septembre 2024

À la suite de la première édition du manuel SEADS en 2022, SEADS a conçu un programme de formation s'appuyant sur des stages résidentiels de formation de formateurs (FdF), visant à renforcer les capacités de formation dans les pays affectés par des crises humanitaires. Les diplômés de la FdF disposent des compétences, des supports et des méthodes nécessaires pour organiser le stage standard de praticien SEADS dans leur propre pays ou région. Ce stage de praticien donne vie aux normes SEADS et permet aux praticiens d'améliorer la qualité des programmes et leur impact sur les moyens d'existence.

Cette politique s'applique uniquement aux stages FdF résidentiels de SEADS.

Seuls les stages FdF organisés par SEADS et dispensés par l'équipe de formation FdF de SEADS peuvent former des formateurs

SEADS. Les FdF peuvent être régionales ou nationales.

Les FdF résidentielles peuvent être commanditées par des organisations/institutions (locales ou internationales) si elles disposent des fonds nécessaires pour financer un cours complet de 16 à 18 participants, ou bien elles sont commanditées par un groupe d'organisations avec une agence-chef de file. Un stage FdF de SEADS dure six jours, avec un stage de praticien SEADS de trois jours complets suivi de trois jours de formation en techniques d'enseignement participatif et principes d'apprentissage pour adultes avec des séances d'entraînement. Les participants reçoivent un ensemble complet de supports de formation numériques exclusifs et, à l'issue de la FdF, ils deviennent des formateurs SEADS.

Les participants aux FdF et aux stages de praticien financés par SEADS rempliront des formulaires d'évaluation en ligne portant sur l'organisation, la réalisation des objectifs et l'administration de l'ensemble de la formation, qui seront envoyés aux participants le dernier jour du stage. Les participants à la FdF seront également évalués par l'équipe de formation de la FdF de SEADS au cours de leur stage. Les candidats les plus prometteurs seront invités à animer un stage de praticien SEADS pour des organisations non gouvernementales locales, avec un financement de SEADS et le soutien d'un formateur FdF de SEADS.

En ce qui concerne les stages de praticien financés par SEADS, les participants évalueront les formateurs par le biais d'évaluations numériques anonymes qui leur seront directement transmises par SEADS. Pour les cours financés par d'autres organisations, SEADS demande, mais n'exige pas, que les résultats de l'évaluation lui soient communiqués.

Après avoir suivi le stage FdF, les diplômés sont incités à organiser eux-mêmes des stages de praticien SEADS dans leur propre pays ou région. Les formateurs SEADS doivent réaliser un stage de praticien SEADS satisfaisant* dans l'année qui suit leur FdF pour rester formateur SEADS. Pour devenir un formateur agréé SEADS et figurer sur la liste publiée sur le site web de SEADS, les formateurs doivent organiser un deuxième stage de praticien satisfaisant dans les deux ans qui suivent leur FdF. SEADS mettra le nom

des formateurs qui ont suivi le stage FdF à la disposition des organisations qui en feront la demande avant que les formateurs ne reçoivent leur accréditation, en précisant qu'ils ne sont pas encore agréés.

Seuls les formateurs SEADS (ceux qui ont mené à bien une FdF de SEADS) sont autorisés à animer le stage de praticien SEADS, en utilisant le programme et les supports officiels. Ces documents ne sont pas accessibles au public et ne doivent pas être distribués au-dehors de ce qui est remis aux participants pendant la formation. Les participants au stage de praticien reçoivent également un exemplaire du manuel SEADS, soit en version papier, soit au format PDF imprimé à partir du site web de SEADS. Cette approche permet à SEADS de maintenir un niveau élevé de formation tout en diffusant efficacement ses principes et ses normes. Les supports de formation SEADS sont protégés par droits d'auteur et sont exclusivement réservés à l'usage des formateurs SEADS ayant été formés dans le cadre d'une FdF officielle de SEADS. Les supports ne doivent être ni copiés ni distribués à des tiers. Pour qu'une formation SEADS soit reconnue comme un stage de formation SEADS agréé, elle doit être dispensée par un formateur SEADS avec l'ensemble des supports de formation convenus.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez contacter le coordonnateur de SEADS : coordinator@seads-standards.org

** Le caractère « satisfaisant » sera déterminé par les évaluations anonymes des participants concernant la formation et le formateur.*